

**LA MUNICIPALITE DE CORSEAUX  
AU CONSEIL COMMUNAL**

**Préavis N° 02 - 2025**

**Demande de crédit pour la mise aux normes des barrières et des garde-corps des préaux des collèges et de la cour de Châtonneyre et pour le réaménagement du terrain multisports des collèges**

---

Madame la Présidente,  
Mesdames, Messieurs,

**1. Objet du préavis**

Le présent préavis a pour objet une demande de crédit pour la remise aux normes des garde-corps et barrières de sécurité autour des bâtiments scolaires et du mur vers la cour de la salle de Châtonneyre, ainsi que pour le réaménagement du terrain multisports des collèges.

**2. Préambule**

En février 2022, La Municipalité a mandaté le BPA pour réaliser un audit sur la sécurité des bâtiments scolaires et des cours de récréation. Le rapport d'audit a mis en évidence de nombreux déficits de sécurité qui peuvent conduire à des accidents potentiellement graves, la hauteur de plusieurs garde-corps réalisés il y a quarante ans et l'espacement des barreaux ne répondant plus aux normes actuelles.

Une inspection interne des autres bâtiments communaux a mis en évidence le risque de chute devant l'entrée de la grande salle de Châtonneyre. C'est pourquoi le présent préavis présente également une proposition de sécurisation côté talus.

Ces adaptations sont-elles obligatoires ?

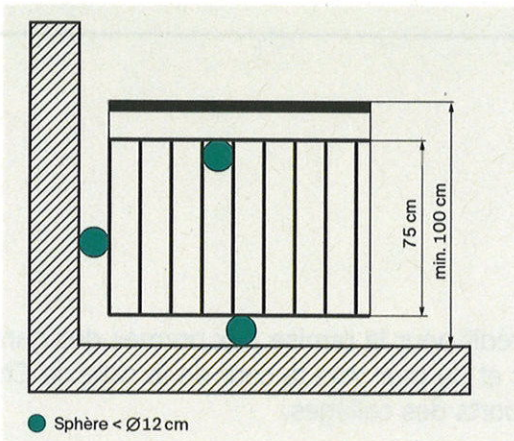
*"En règle générale, les constructions existantes bénéficient d'une garantie des droits acquis. Les prescriptions légales qui imposent directement une adaptation à l'état de la technique constituent une exception.*

*Indirectement, il découle de la responsabilité du propriétaire de l'ouvrage selon l'art. 58 CO que le propriétaire ne peut pas simplement invoquer que son ouvrage a été réalisé selon les règles de l'art de construire en son temps et qu'il est ainsi encore exempt de défauts aujourd'hui. Selon les circonstances du cas d'espèce, le propriétaire s'expose à des prétentions en dommages et intérêts par suite d'un accident survenu en raison de son ouvrage défectueux.*

*En faisant régulièrement inspecter et améliorer la sécurité d'une construction par un spécialiste, le propriétaire contribue à la sécurité, à la conservation de la valeur et, ainsi, à la prévention des accidents, tout en réduisant le risque d'être tenu responsable."*<sup>1</sup>

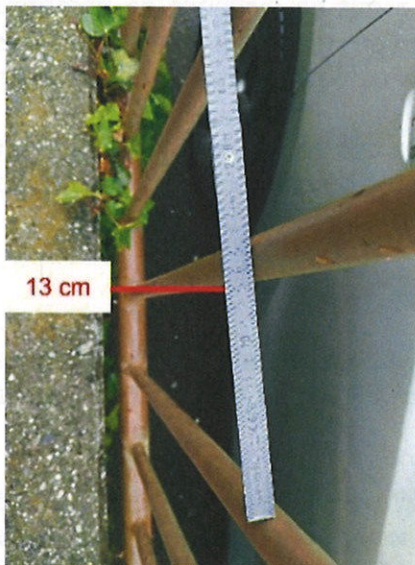
Les normes en vigueur prévoient les éléments suivants :

- Pour des hauteurs de chute inférieures à 12 m, une hauteur de garde-corps minimale de 100 cm au-dessus du niveau praticable le plus élevé.
- Afin d'assurer la protection des enfants, les garde-corps doivent être difficilement escaladables sur une hauteur minimale de 75 cm. Ce critère est vérifié avec des barreaux verticaux espacés de 12 cm max., des éléments pleins (p. ex. verre feuilleté ou tôle pleine) ou ajourés dans certaines limites (p. ex. tôle perforée, treillis). Les ornements des garde-corps anciens peuvent les rendre facilement escaladables.



(source : BPA)

*Photos ci-dessous : exemples de l'état actuel des barrières du collège et de la cour de Châtonneyre.*



<sup>1</sup> Rapport BPA : Bâtiments scolaires de la commune de Corseaux. Conseil de sécurité. 2022



Par ailleurs, des travaux de réfection des fissures du revêtement de la cour du terrain de sport ont été réalisés en 2024 afin d'assurer l'étanchéité du plafond de la salle de gymnastique. Les marquages multisports, considérablement effacés par le temps, n'ont pas été refaits à cette occasion. Les buts de handball existants que les usagers utilisent également pour jouer au football sont détériorés, voire cassés, et présentent des dangers pour les utilisateurs. De plus, les maîtres de sport ont transmis à la commune plusieurs propositions d'amélioration de l'équipement sportif de la place qui ne suffit plus aux besoins et au nombre d'élèves qui ne cesse de croître.

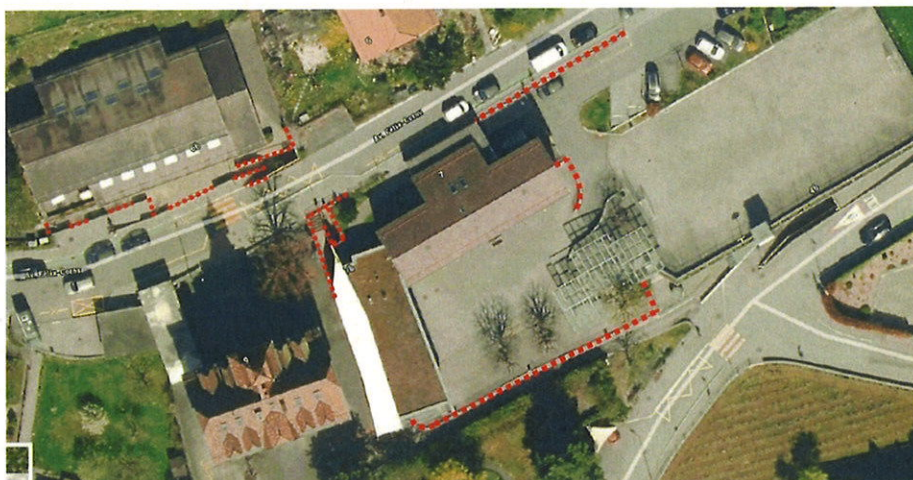
### **3. Le projet et les travaux nécessaires**

#### **a. Garde-corps et barrières :**

##### **i. Préaux des collèges**

Le présent préavis prévoit de changer les barrières situées aux alentours des collèges qui ne répondent plus aux normes actuelles, soit environ 90% d'entre elles. La version retenue est une barrière durable, inoxydable. De plus, la hauteur du grillage existant sera adaptée à certains endroits. Pour les préaux des écoles, les barrières à changer se répartissent comme suit :

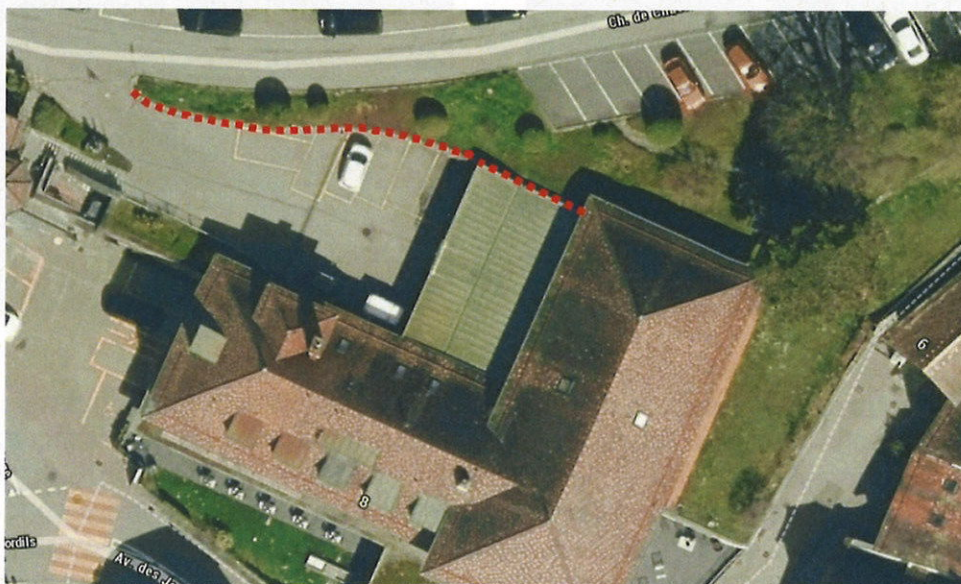
- Partie du bas : cour d'école et accès salle de gymnastique : 56 m.
- Partie du haut : nord du Collège 1960, escaliers de l'UAPE : 53 m.
- Collège 1980 : 39 m.



*Plan : localisation des barrières à changer aux alentours des collèges*

ii. Cour de Châtonneyre

Le préavis prévoit également la mise en place d'une barrière pour sécuriser l'accès à la toiture du hall d'entrée de la grande salle de Châtonneyre. La longueur des barrières à installer dans la partie nord de la cour de la grande salle de Châtonneyre s'élève à 35 m.



Plan : localisation des barrières à installer dans la cour de Châtonneyre

**b. Terrain multisports :**

La direction de l'établissement scolaire de Corsier et environs souhaite un réaménagement de l'infrastructure, devenue insuffisante par rapport aux besoins et au nombre d'enfants qui ne cessent de croître.

La nature du revêtement adéquat pour un terrain sportif a fait l'objet d'une réflexion particulière. Afin de remettre au goût du jour le terrain multisports, tant pour les besoins scolaires et parascolaires que pour les habitants et habitantes, le préavis prévoit les travaux suivants :

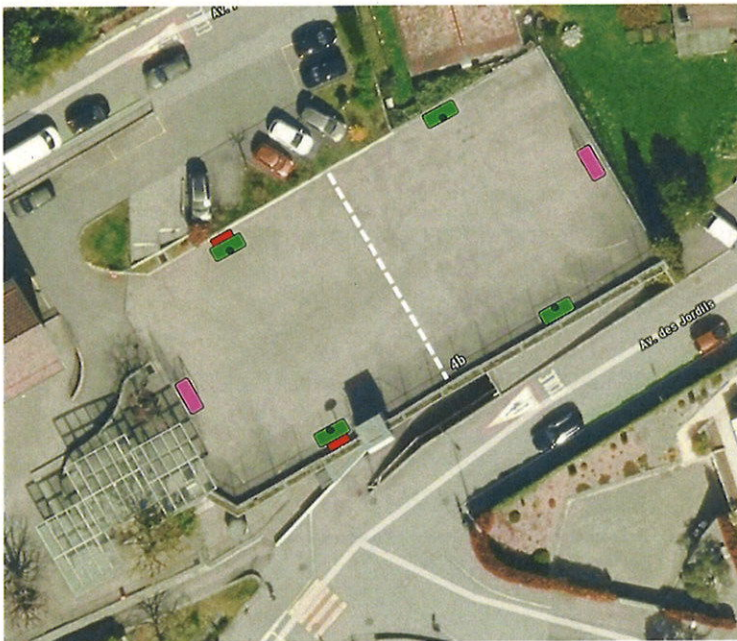
- Séparation de la surface sportive en 2 terrains par une ligne blanche afin de permettre, par exemple, à 2 tranches d'âges de jouer en même temps durant les pauses.
- Réfection du grillage existant.
- Marquage au sol à la peinture PU de 2 terrains, selon prescriptions des fédérations ou des associations sportives.
- Démontage des 2 buts de handball hors d'usage, ainsi que des 2 paniers de baskets existants.
- Mise en place de 4 nouveaux buts pour aires de jeu de 3x2m, avec paniers de baskets au-dessus.



Photo et image d'illustration



Emplacements prévus :



Légende :

A démonter :

- 2x Paniers de basket existants
- 2x But de handball

Nouvelles installations :

- 4x Buts pour aires de jeu avec panier de basket au-dessus

#### 4. Appréciation du projet sous l'angle du développement durable

##### a. Social

En plus du programme sportif scolaire, le terrain est accessible en tout temps à la population. Il permet ainsi des activités ludiques pour enfants, ados et parents, et même grands-parents.

##### b. Economique

Le choix des matériaux pour les garde-corps (inoxydables par rapport à l'acier), permet à terme des économies sur l'entretien.

##### c. Environnemental

Le fait de disposer d'espaces de jeux dans la commune limite les déplacements pour rechercher d'autres espaces et permet de se rendre à pied sur les terrains.

## 5. Coûts des travaux et financement

<b>Détails garde-corps et barrières</b>			
Partie Sud de la cour d'école (vers UAPE) et rampe	TTC	CHF	42'800.00
Sud de la route (bande verte) et escaliers UAPE Nord	TTC	CHF	38'600.00
Sud du collège 1980	TTC	CHF	27'000.00
Mur Nord et accès toiture cour grande salle de Châtonneyre	TTC	CHF	31'500.00
<b>Total intermédiaire</b>			<b>139'900.00</b>

<b>Détails terrain multisports</b>			
Travaux préliminaires	TTC	CHF	8'800.00
Construction	TTC	CHF	2'800.00
Marquage	TTC	CHF	2'700.00
Equipement pour sports et loisirs	TTC	CHF	12'900.00
Clôtures ou grillages	TTC	CHF	1'700.00
<b>Total intermédiaire</b>	TTC	CHF	<b>28'900.00</b>

<b>Montant totaux (récapitulatif)</b>			
Garde-corps et barrières	TTC	CHF	139'900.00
Terrain multisports	TTC	CHF	28'900.00
Divers et imprévus (10%)	TTC	CHF	16'880.00
<b>Montant total</b>	<b>TTC</b>	<b>CHF</b>	<b>185'680.00</b>

## 6. Amortissement

Considérant ces travaux comme des travaux de menue importance, l'amortissement prévu par MCH2 est de 10 ans.

Le premier amortissement se fera l'année suivant la fin des travaux.

## 7. Estimation des conséquences du projet sur le budget de fonctionnement

Intitulé	2025	2026	2027	en francs
				2028 et suivantes
Frais d'exploitation	0	0	0	0
Charge d'intérêt	1'860	1'860	1'860	1'860
Amortissement	0	18'570	18'570	18'570
Revenus supplémentaires	0	0	0	0

## **Conclusions**

En conclusion, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

### **LE CONSEIL COMMUNAL DE CORSEAUX**

VU le préavis N° 02-2025 relatif à la demande de crédit pour la mise aux normes des barrières et des garde-corps des préaux des collèges et de la cour de Châtonneyre et pour le réaménagement du terrain multisports des collèges.

VU le rapport de la commission chargée de rapporter sur cet objet porté à l'ordre du jour,

### **d é c i d e**

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 185'680.00 pour la mise aux normes des barrières et des garde-corps des préaux des collèges et de la cour de Châtonneyre et pour le réaménagement du terrain multisports des collèges,
2. d'autoriser la Municipalité à emprunter CHF 185'680.00 au maximum, auprès d'un établissement bancaire de son choix.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

le syndic

la secrétaire

  
Christian Minacci



  
Corinne Pilloud

Adopté en Municipalité le 27 janvier 2025

Délégué-municipal : M. Patrick Michaux